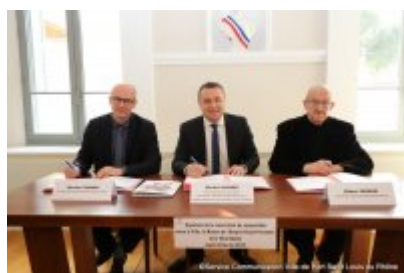


Une convention tripartite en faveur des demandeurs d'emploi

- Archives - Mandat 2014-2020 - Actualités - Année 2018 - Mars -



Publication date: vendredi 2 mars 2018

Une convention tripartite en faveur des demandeurs d'emploi

Le 22 février 2018, le Maire Martial ALVAREZ a renouvelé la Convention de Coopération Emploi signée entre la ville de Port Saint Louis du Rhône, Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi Ouest Provence.

Un rapprochement entre toutes ces instances pour atteindre un seul et même objectif : favoriser l'accès à l'emploi et rapprocher les services de Pôle Emploi et de la Maison de l'Emploi des habitants de Port Saint Louis du Rhône.

La distance entre la ville et Pôle Emploi Istres d'environ 30 km peut être un frein pour un suivi régulier entre le demandeur d'emploi et son conseiller. Aussi, ce dispositif permet de maintenir un contact régulier entre les 2 parties, notamment avec la possibilité d'effectuer son entretien en visio.

Quant à la MDE, celle-ci effectue un véritable travail en amont pour détecter les besoins des entreprises en matière de main d'oeuvre, facilitant ainsi la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les sociétés.

Retour sur ce renouvellement de la Convention de Coopération Emploi.